



Relever les défis d'aujourd'hui ensemble : Le harcèlement à l'école

” FAITS ET CHIFFRES

Elèves victimes de harcèlement à l'école au moins deux fois par mois

- ▶ **13 % des élèves de onze ans**
- ▶ **12 % des élèves de treize ans**
- ▶ **9 % des élèves de quinze ans**

Sur dix jeunes ayant répondu à une enquête du Conseil de l'Europe, quatre ont indiqué se sentir agressés ou menacés personnellement par des discours de haine en ligne.

Sources : OMS et Conseil de l'Europe

QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT A L'ÉCOLE ?

■ Le harcèlement et la violence sont un problème grave dans les écoles du monde entier. Ils peuvent empoisonner l'atmosphère d'une école et gâcher la vie d'un enfant, poussant dans le pire des cas la victime au suicide.

■ Le harcèlement à l'école est le reflet de la violence de nos sociétés et constitue une violation des droits de l'homme. Les élèves ont le droit de s'instruire dans un environnement qui les préserve de tout danger et de toute menace.

■ Les écoles peuvent contribuer à prévenir la violence, à la fois pendant le temps scolaire et en dehors de l'école, en dotant les enfants et les jeunes de compétences démocratiques.

Références

Enquête 2012/13 du Conseil de l'Europe : « Young people's experience and attitude towards hate speech online »

Etude « Social determinants of health and well-being among young people. Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) » : rapport international d'après l'enquête de 2009/2010 (2012), Organisation mondiale de la santé, Copenhague (ISBN 978-92-890-1423-6).

QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

Qu'est-ce qu'une école sûre ?

■ Les solutions ne sont pas nécessairement coûteuses ni complexes juridiquement. Les programmes d'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté mis en œuvre à l'échelle de toute une école visent à y créer une éthique des droits de l'homme et à associer chacun à la lutte contre le harcèlement à l'école. Ces programmes donnent à tous les enfants et à tous les jeunes – sans se limiter aux auteurs et aux victimes du harcèlement – un rôle important à jouer ; y sont également associés les parents, les enseignants, le personnel non enseignant et les membres de la collectivité locale. Ils contribuent à faire de l'école un lieu sûr.

Créer une école sûre

■ Le Conseil de l'Europe fournit aux enseignants une formation et les outils nécessaires pour créer une école sûre. Manuels de formation, brochures d'information, guides, plans de cours, films et accès à des réseaux d'experts sont proposés gratuitement sur les pages web du Conseil de l'Europe. Ces ressources sont le fruit de projets de collaboration et d'initiatives et s'appuient sur les bonnes pratiques recensées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.



Films

■ **Halte au harcèlement à l'école** s'appuie sur des situations classiques de harcèlement à l'école pour étudier comment les programmes d'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté mis en œuvre à l'échelle de toute une école fournissent aux élèves les connaissances, les compétences et la confiance dont ils ont besoin pour faire face au harcèlement à l'école, y compris le cyberharcèlement. Les acteurs de ce film sont des élèves ordinaires, dont certains ont eux-mêmes été victimes de harcèlement. Le film est disponible en allemand, anglais, français et russe.

■ **Démocratie et droits de l'homme à l'école** est une série de bandes dessinées, basées sur des idées d'enfants, portant sur les droits de l'homme et la citoyenneté.

Manuels

■ **La démocratie et les droits de l'Homme : à nous de les faire vivre – La Charte pour tous** – brochure destinée aux enfants, sur les droits de l'homme et la citoyenneté

■ **La gouvernance démocratique des écoles** – manuel à l'intention des chefs d'établissement, qui explique comment s'assurer que tous les domaines de la vie scolaire reflètent les valeurs démocratiques et les droits de l'homme, et comment encourager les élèves à participer au fonctionnement de l'école.

■ **Vivre la démocratie** – Manuels à l'intention des enseignants.

Plans de cours sur les droits de l'homme et la démocratie

■ **Liberté(s)** – Activités pédagogiques pour l'enseignement secondaire sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

■ **Compasito** – Manuel d'éducation aux droits de l'homme pour les enfants.

■ **Compass** – Manuel d'éducation aux droits de l'homme pour les jeunes.

■ **Connexions** – Manuels pour la lutte contre le discours de haine en ligne par l'éducation aux droits de l'homme

■ **Miroirs** – Manuel sur la lutte contre l'antitsiganisme par l'éducation aux droits de l'homme

Autres ressources essentielles

■ Le site web du Programme Pestalozzi propose plus d'une centaine de ressources de formation et pédagogiques en ligne.

■ Une base de données de plus d'un millier de ressources pédagogiques en français et anglais concernant les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme.

■ **Passeport pour tes droits** – Présente aux enfants leurs droits et obligations et leur explique comment les droits de chacun doivent être respectés.

■ Gittens C. (coord.) (2006), *Réduction de la violence à l'école – Un guide pour le changement*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg (ISBN 978-92-871-5858-0).



FORMATION DES ENSEIGNANTS

■ Le Programme Pestalozzi forme chaque année 1 000 enseignants de toute l'Europe, à l'aide de nombreuses activités destinées à créer une atmosphère positive et non violente dans les écoles.

■ Les universités d'été sur « les droits de l'homme et la démocratie à l'école », destinées aux enseignants et aux membres d'associations de parents d'élèves, proposent une formation classique accompagnée d'un suivi en ligne sur un large éventail de thèmes, y compris certaines questions controversées. Des écoles de 22 pays y participent actuellement. Les universités sont organisées en coopération avec les autorités polonaises et monténégrines et avec le Centre européen Wergeland, en Norvège.

NORMES DU CONSEIL DE L'EUROPE

■ La Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme appelle spécifiquement les gouvernements à « combattre toutes les formes de discrimination et de violence, en particulier l'intimidation et le harcèlement ». Les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ont adopté la Charte.

■ La Recommandation CM/Rec(2012)13 du Comité des Ministres en vue d'assurer une éducation de qualité appelle les Etats membres à offrir « un environnement sûr et non violent au processus d'apprentissage dans lequel les droits de tous sont respectés ».

■ La Recommandation 1965(2011) de l'Assemblée parlementaire sur l'éducation contre la violence à l'école affirme « que la violence à l'école est une violation des droits de l'enfant ».

SITES WEB UTILES DU CONSEIL DE L'EUROPE

■ Education à la citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme
www.coe.int/edc

■ Programme Pestalozzi de formation des professionnels de l'éducation
www.coe.int/pestalozzi

■ Mouvement contre le discours de haine
www.nohatespeechmovement.org

■ Construire une Europe pour et avec les enfants
www.coe.int/children